

DÉPARTEMENT  
DES  
HAUTS-DE-SEINE  
92501

**Extrait du Registre  
des délibérations  
du Conseil municipal**

SÉANCE DU 20 NOVEMBRE 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE 20 NOVEMBRE, À 19H00, LE CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué le 10 NOVEMBRE 2023, s'est réuni sous la présidence de son Maire, Monsieur Patrick OLLIER.

**Présents:**

M. OLLIER, Mme BOUTEILLE, M. GABRIEL, M. LE CLEC'H, M. TROTIN, Mme DEMBLON-POLLET, M. GODON, Mme ROUBINET, M. ELIZAGOYEN, Mme HAMZA, M. PASADAS, Mme MAYET, M. GOMEZ, Mme CHAOUI-EL OUASDI, M. D'ESTAINOT, Mme CHANCERELLE, M. MORIN, M. COSSON, Mme MONOT, Mme RIVIERE-MARIETTE, Mme HALIPRÉ, M. SGARD, Mme THIERRY, Mme KEMPF, Mme CORREA, M. TABIT, M. PARDIGON, M. GUINÉE, Mme DE LA SERRE, M. MESSAÏ DE BOISSARD, M. JEANMAIRE, Mme BERNARD, M. RUFFAT, Mme JAMBON, Mme JOLY, M. CAHU, M. POIZAT, Mme VALLETTA, M. ROCCHI, M. RAKOTOANOSY.

**Excusés représentés:**

Mme GENOVESI (pouvoir à M. GABRIEL), Mme CORDON (pouvoir à Mme ROUBINET), Mme DE POIX (pouvoir à M. JEANMAIRE), M. PERRIN (pouvoir à M. LE CLEC'H), M. TEMGHARI (pouvoir à Mme MAYET), M. NABEDRYK (pouvoir à M. PARDIGON), Mme PAPONNAUD (pouvoir à Mme BERNARD), Mme GARRY (pouvoir à Mme RIVIERE-MARIETTE), M. INDJIAN (pouvoir à M. POIZAT).

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales. Carole THIERRY ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**N° 240 - Approbation de la stratégie de la ville pour la labellisation Cit'Ergie et du plan d'actions Territoire Engagé Climat-Air-Énergie.**

Le Maire rappelle que la ville de Rueil-Malmaison est engagée depuis de nombreuses années sur les enjeux climat-énergie en étant partie prenante dans le Plan Climat Énergie (PCET) de la Communauté d'Agglomération du Mont Valérien (CAMV) puis plus récemment dans le Plan Climat Air Énergie (PCAE) de Paris Ouest La Défense et à travers les actions de son Agenda 2030.

Le plan d'action climat-air-énergie de la ville pour les 6 prochaines années se décline en trois grands axes, qui se retrouvent dans son Agenda 2030 faisant l'objet d'une autre délibération, à savoir :

- Rueil poursuit sa transition énergétique (Axe 3)
- Rueil agit pour la transition écologique (Axe 1)
- Tous acteurs de la transition (Axe 5)

Dans cette perspective, la collectivité a renforcé sa politique climat-air-énergie et demande la labellisation Territoire Engagé Climat-Air-Énergie 3 étoiles.

Le label Territoire Engagé Climat-Air-Énergie, porté par l'ADEME, est un outil opérationnel structurant qui facilite la réalisation d'un Plan Climat Air Énergie Territorial, le respect des engagements de la Convention des Maires et la mise en œuvre d'une politique climat-air-énergie performante.

Le label Territoire Engagé Climat-Air-Énergie constitue à la fois un outil opérationnel d'amélioration continue et un moyen de reconnaissance de la qualité de la politique et climatique de la collectivité. La politique climat-air-énergie de la collectivité est formalisée dans un référentiel normalisé au niveau européen.

Le label est attribué en fonction du niveau de performance de la collectivité. Celle-ci résulte des moyens que se donne la collectivité pour atteindre des objectifs énergie-climat : stratégie délibérée, pilotage technique et politique, moyens financiers alloués aux différents axes, résultats obtenus, etc.

La ville de Rueil-Malmaison est évaluée sur la base de ses compétences propres sur 6 axes impactant les consommations d'énergie, les émissions de GES et la qualité de l'air :

- la planification territoriale,
- le patrimoine de la collectivité,
- l'approvisionnement énergie, eau et assainissement,
- la mobilité,
- l'organisation interne,
- la coopération et la communication.

Lors de 5 ateliers de travail, les services municipaux et les élus, aidés par leur conseiller Territoire Engagé Climat-Air-Énergie, ont réalisé le recensement des actions à l'initiative de la ville de Rueil-Malmaison, engagées ou à venir, sur les thématiques.

Élaboré en collaboration avec l'ensemble des services techniques, ce plan d'actions climat-air-énergie, annexé à la présente délibération permet à la collectivité de s'engager dans les objectifs suscités et de demander le label Territoire Engagé Climat-Air-Énergie 3 étoiles auprès de la Commission Nationale du Label.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la stratégie climat-air-énergie, les objectifs associés, le plan d'actions Territoire Engagé Climat-Air-Énergie inclus dans trois des cinq axes de l'Agenda 2030 et d'autoriser la Ville de Rueil-Malmaison à demander le label Territoire Engagé Climat-Air-Énergie 3 étoiles auprès de la Commission Nationale du Label.

Invité à en délibérer,

## **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

Vu la délibération de ce jour approuvant l'Agenda 2030;

Vu le plan d'actions Territoire Engagé Climat-Air-Énergie ;

La Commission de l'équipement, de l'urbanisme et du développement durable entendue le 14 novembre 2023 ;

La Commission des finances, des affaires générales, sociales et familiales entendue le 16 novembre 2023 ;

APPROUVE la stratégie climat-air-énergie et les objectifs associés.

APPROUVE le plan d'actions Territoire Engagé Climat-Air-Énergie inclus dans trois des cinq axes de l'agenda 2030.

AUTORISE le Maire ou l'élu délégué à demander le label Territoire Engagé Climat-Air-Énergie 3 étoiles, à déposer le dossier au nom de la Ville de Rueil-Malmaison auprès de la Commission Nationale du Label et à signer tout acte afférent.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES VOTANTS.



**Patrick OLLIER**  
Ancien Ministre  
Maire de Rueil-Malmaison  
Président de la Métropole du Grand Paris

Délibération transmise en préfecture le 24 novembre 2023  
N° identifiant : 092-219200631-20231120-lmc146912-DE-1-1

Le Maire certifie avoir fait publier cette délibération sur le site internet de la Ville le 24 novembre 2023